

## CONCERTATION PRÉALABLE AU PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE DE MONTHYON

### Compte-rendu de la réunion publique d'information – 28.01.2025

#### Intervenants

M. Pascal HIRAUX, Président du SMITOM du Nord Seine-et-Marne

M. Éric DELHAYE, Président de Valor'Aisne

M. Claude DECUYPÈRE, Maire de Monthyon, Vice-président du SMITOM du Nord Seine-et-Marne

Mme Michelle BRUN, Directrice Générale des Services du SMITOM du Nord Seine-et-Marne

Mme Justine BARTHE, Directrice Pôle Exploitation et Valorisation du SMITOM du Nord Seine-et-Marne

Mme Carole LE BRETON, Directrice Générale des Services de Valor'Aisne

#### Animatrices concertation

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON, Présidente-fondatrice URBAPOL Consulting

Mme Julie DUCHER, Directrice Générale URBAYA

*Environ 26 participants*

*Début de la réunion à 18h35*

## ACCUEIL

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON introduit la séance, présente les intervenants et le déroulé de la réunion publique. Elle précise que le support projeté durant la réunion et le compte-rendu qui en sera fait seront disponibles sur le site Internet [www.smitom-nord77.fr](http://www.smitom-nord77.fr).

M. le Président Pascal HIRAUX remercie les citoyens, les élus et les collaborateurs du SMITOM du Nord Seine-et-Marne de leur présence. Il rappelle que cette concertation volontaire et facultative, portée par l'ensemble des élus du SMITOM, est préalable au projet de modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Monthyon. En effet, l'UVE est exploitée via un contrat de Délégation de Service Public (DSP) qui arrivera à terme le 30 avril 2028. Ce projet doit donc permettre de préparer les 30 ans à venir, en anticipant au mieux les évolutions démographiques, réglementaires et économiques pour le traitement et de la valorisation des déchets sur le bassin de vie concerné par le projet.

## LE SMITOM : TERRITOIRE ET COMPÉTENCES

### Quelles sont les grandes lignes du projet de modernisation de l'UVE ?

M. HIRAUX indique que le projet part tout d'abord de plusieurs constats :

- l'**accroissement de la population** : le nord du 77 étant à ce titre un bassin de vie et d'emplois dynamique avec des besoins auxquels il faut s'adapter ;
- la **valorisation énergétique** : véritable but dans l'activité des syndicats de traitement des déchets, notamment dû à la course à l'énergie et aux marchés financiers qui forcent les collectivités à acquérir de l'indépendance en matière de fourniture énergétique. Il faut donc des installations performantes capables de fournir électricité et chaleur ;
- les **réglementations** qui ne cessent d'évoluer ;
- les **coûts de fonctionnement** des installations qu'il faut donc optimiser pour peser le moins possible sur les ménages ;
- l'enfouissement des déchets sur le bassin de vie : un des grands enjeux pour l'environnement. Objectif du SMITOM : tendre vers le « 0 enfouissement » ;

- l'**évolution des gisements** : être capables d'anticiper et de sécuriser sur au moins les 20 prochaines années ;
- la nécessité, au vu de ce qui est cité précédemment, de **consolider les partenariats** du SMITOM, notamment avec Valor'Aisne avec qui le SMITOM est associé depuis 2021 dans le cadre d'une Convention d'Entente, pour assurer la pérennité des installations et du service public rendu.

M. HIRAUX poursuit en résumant le projet de modernisation :

- L'UVE a plus de 30 ans, un âge critique pour ce type d'installation. Elle possède aujourd'hui 3 lignes de four dont 1 ligne présente un rendement faible. Il convient de la remplacer par une ligne d'incinération plus performante.
- L'**optimisation des performances** de l'UVE doit permettre d'alimenter en électricité et aussi en chaleur de nouveaux utilisateurs, industriels et particuliers. A ce titre, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne a signé fin 2024 un partenariat avec la société Lisaqua, ferme aquacole spécialisée dans l'élevage de crevettes. L'eau chaude nécessaire pour la culture des crevettes sera chauffée par la chaleur produite – et jusqu'ici perdue – par l'UVE. D'autres partenariats de ce type sont en discussion, avec l'entreprise Knauf et le Syndicat Mixte de Géothermie de Meaux pour son Réseau de Chaleur Urbaine.
- Faire de la **prévention** une priorité. La projection faite dans le projet tient compte des investissements et des actions à développer pour estimer au plus juste les tonnages de déchets à traiter et à valoriser.
- Prendre en compte les **déchets mis en décharge** car qui dit mise en décharge dit perte en matière de déchets pouvant être valorisés.

### Le but de la concertation

Mme CAMPOS-BRÉTILLON évoque la concertation qui est lancée avec cette réunion publique. Une démarche préalable au projet, organisée de façon volontaire par le SMITOM du Nord Seine-et-Marne, en partenariat avec Valor'Aisne, jusqu'en avril 2025. D'ores et déjà un espace en ligne dédié est accessible depuis le site Internet du SMITOM [www.smitom-nord77.fr/concertation](http://www.smitom-nord77.fr/concertation), ainsi qu'une adresse email [concertation@smitom-nord77.fr](mailto:concertation@smitom-nord77.fr).

Cette concertation doit permettre d'informer et de partager le projet avec les citoyens sur, mais aussi de recueillir leurs avis et leurs idées sur le projet.

### Qu'est-ce que le SMITOM ? Quel est son périmètre et ses compétences ?

Mme BRUN indique à travers une carte du département que le SMITOM est un syndicat intercommunal qui compte 167 communes adhérentes. Cela représente plus de 338 000 habitants, un chiffre en constante évolution avec une population qui ne cesse d'augmenter, qui entraîne, de fait, une augmentation de la production de déchets. À titre d'exemple la population de Meaux a augmenté de 1,6% l'année dernière, et celle du Val d'Europe de 1%. Il est important de rappeler que le SMITOM traite et valorise les déchets, mais il ne les collecte pas (la collecte est assurée par ses adhérents).

Les compétences du SMITOM repose sur 4 piliers : la prévention, la réduction, la valorisation et la sensibilisation/communication.

Mme BRUN poursuit en présentant les installations qui maillent le territoire (centre de traitement, centre de tri, déchèteries, stations de transit).

Elle précise que leur fonctionnement repose notamment sur les conventions d'entente avec des partenaires de longue date (Valor'Aisne et SMDO), qui reposent sur la solidarité et le partage, notions fortes de l'ADN du SMITOM du Nord Seine-et-Marne. Les conventions concernent le traitement d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sur le site de Monthyon

pour Valor'Aisne et le traitement pour partie de la collecte sélective du SMITOM sur le site du SMDO à Villers-Saint-Paul.

## LA GESTION DES DÉCHETS AUJOURD'HUI

### Comment sont gérés les déchets ménagers et assimilés aujourd'hui sur le territoire ? Quelle valorisation en est faite ?

Mme BARTHE explique les différentes catégories de déchets traités par le SMITOM du Nord Seine-et-Marne : ordures ménagères, déchets verts, biodéchets, encombrants, emballages et papiers, verre, gravats, plâtre et bois, et autres déchets non dangereux type DEEE, ferrailles, pneus... Cela représente pratiquement 500 kg de déchets produits par habitant chaque année, les ordures ménagères pesant pour environ la moitié du volume total. La valorisation de ces déchets prend 3 formes : énergétique, organique et matière. Mme BARTHE décrit ensuite, schéma à l'appui, le fonctionnement de l'UVE de Monthyon.

### D'où proviennent les déchets qui sont traités et valorisés au sein de l'UVE ?

Mme BARTHE indique que les déchets proviennent essentiellement du territoire du SMITOM du Nord Seine-et-Marne, du Syndicat Mixte du Département de l'Oise et de Valor'Aisne dans le cadre de conventions d'entente, ainsi que des apports réalisés par SOMOVAL – exploitant de l'UVE - dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public. Ces déchets sont ensuite valorisés : les 138 000 tonnes incinérées par l'UVE permettent de produire 67 000 MWh d'électricité. De ce processus émanent des mâchefers (résidus issus de l'incinération des ordures ménagères et de la combustion) pour 18% et des REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) pour 3%.

### L'UVE étant classée Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pouvez-vous nous indiquer à quelle réglementation spécifique elle est soumise ?

Mme BARTHE précise que l'UVE fait en effet l'objet d'un suivi rigoureux, à la fois par le SMITOM par le biais de son exploitant, par les services de l'État ainsi que par des laboratoires indépendants. L'ensemble des contrôles réalisés est conforme. L'UVE bénéficie par ailleurs d'une quadruple certification, ce qui constitue une garantie supplémentaire de la bonne maîtrise des enjeux environnementaux. Mme BARTHE ajoute que le SMITOM réalise, à son initiative, des mesures complémentaires de l'incidence de l'UVE sur l'environnement proche au travers d'analyses des retombées atmosphériques, du lait en provenance de la ferme voisine, ainsi que des lichens.

### Pour en revenir à la gestion des déchets, que deviennent ceux qui n'ont pas pu être valorisés ?

Mme BARTHE explique, à l'aide d'une carte, que le SMITOM dispose d'équipements spécifiques sur le territoire et son périmètre proche : des plateformes pour les déchets verts et les biodéchets, des centres de tri pour la collecte sélective.

### Il a été expliqué que l'UVE était soumise à des contrôles. Dans quel cadre réglementaire s'organise la gestion des déchets ?

Mme BRUN présente les diverses directives et lois qui régissent la gestion des déchets et imposent une hiérarchie dans la façon de traiter le sujet. En premier lieu, il est impératif d'agir

en matière de prévention et de réemploi, puis recycler et valoriser, et seulement en dernier recours procéder à l'enfouissement.

Mme BRUN revient sur le premier enjeu, la prévention, auquel le SMITOM du Nord Seine-et-Marne souscrit pleinement. D'une part en s'inscrivant dans l'objectif de -15% de déchets d'ici 2030 conformément à la loi AGECC, d'autre part en mettant en place de nombreuses actions sur son territoire telles que la distribution de composteurs individuels, la mise en place de site de compostage partagé et d'autres actions incitatives (la redevance incitative étant appliquée sur une partie du territoire et dépendante du choix des 4 adhérents du syndicat).

## TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

### Question 1 : Quel retour et impact sur la collecte depuis la mise en place de la redevance incitative ?

M. HIRAUX confirme que cette redevance a bien une incidence sur les déchets de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPFM) puisqu'il a été constaté une baisse d'environ 20%, voire 30 % ,sur les OMr mais en contrepartie il y a une légère dégradation des performances de tri. Cela montre qu'il faut encore faire de la pédagogie auprès des citoyens et mener des actions de prévention et de sensibilisation pour accompagner cette mesure d'incitation financière pour que plus aucun bac de tri ne soit refusé.

### Question 2 : Avec la modernisation de l'UVE, de nouvelles catégories de déchets seront-elles traitées type peintures, solvants, etc. ?

Mme BARTHE répond que la modernisation de l'UVE doit permettre d'optimiser ses performances énergétiques et environnementales mais le SMITOM continuera de traiter et de valoriser les mêmes typologies de déchets que celles qui ont été présentées, à savoir les déchets ménagers et assimilés non dangereux. Les peintures étant classifiées comme déchets dangereux, elles font l'objet d'un traitement spécifique. Elles ne pourront par conséquent pas être traitées au sein de l'UVE.

### Question 3 : Ce projet de modernisation est-il approuvé et suivi par la Préfecture de Seine-et-Marne ?

Mme BRUN confirme que ce projet a fait l'objet d'une Déclaration d'Intention déposée en juin 2024 à la Préfecture du 77 qui a validé ce projet ainsi que les modalités de concertation préalable qui étaient présentés à cette même occasion.

## LE PROJET : OBJECTIFS ET ENJEUX

### En quoi consiste le projet de modernisation de l'UVE de Monthyon ?

M. HIRAUX explique que l'UVE est gérée par un contrat de Délégation de Service Public qui permet son exploitation. Le contrat actuel se termine fin avril 2028 et fera l'objet d'une mise en concurrence dans le cadre d'un marché public. A ce titre, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne souhaite anticiper la fin de cette DSP et associer la modernisation de l'UVE dans l'appel d'offres à venir. La modernisation de l'UVE consiste à améliorer et pérenniser l'installation, accroître sa performance environnementale, limiter l'enfouissement et

permettre de fournir de la chaleur aux consommateurs locaux identifiés, comme Lisaqua, Knauf et le Réseau de Chaleur Urbain de la Ville de Meaux.

Cet appel d'offres devra également intégrer des actions pour répondre aux ambitions fortes du SMITOM en matière de prévention pour retirer au maximum les biodéchets par le tri à la source.

M. HIRAUX ajoute que la réflexion du SMITOM se porte à l'échelle du bassin de vie puisqu'elle intègre à la fois le nord de Seine-et-Marne et le sud de l'Aisne qui est dans le périmètre proche du SMITOM. Fondé sur des valeurs communes, un Groupement d'Autorités Concédantes a ainsi été signé fin 2024 entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et Valor'Aisne. Ceci doit notamment permettre de respecter les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets, de mutualiser les équipements, de limiter le recours à l'enfouissement et de rationaliser les coûts.

### **Le GAC qui doit permettre de mutualiser les besoins et les équipements vient d'être évoqué. M.DELHAYE, pouvez-vous nous présenter Valor'Aisne ?**

M. le Président Éric DELHAYE, indique que Valor'Aisne est un syndicat de traitement des déchets dans l'Aisne qui regroupe 15 collectivités adhérentes, soit 525 000 habitants ainsi que le Conseil Départemental de l'Aisne. Le territoire ne dispose pas d'UVE puisque le gisement est insuffisant à l'installation d'un tel équipement. En effet, le volume de production de déchets dans l'Aisne est de moins de 190 kg par habitant par an, avec une part d'OMr de 98 000 tonnes. On constate une diminution assez significative de la production d'OMr, baisse due grâce aux actions de prévention et à la redevance incitative.

Valor'Aisne dispose d'un certain nombre d'équipements (centres de tri, plateformes de compostage, stations de transit et installation de stockage) et réfléchit à l'échelle interdépartementale pour gérer l'ensemble des déchets. Ainsi, il travaille avec le SMITOM du Nord Seine-et-Marne pour le sud du département, et avec le SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets) pour le nord.

La volonté commune et partagée du SMITOM et de Valor'Aisne est d'augmenter la part de production énergétique et de diminuer l'enfouissement des déchets.

### **Depuis plus de 2 ans, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne est accompagné par un bureau d'études indépendant qui, études et diagnostics à l'appui, a élaboré plusieurs scénarios pour optimiser et moderniser l'UVE. Quels sont ces scénarios et quel est celui qui a retenu votre attention ?**

M. HIRAUX explique que depuis 2022, un bureau d'études indépendant accompagne le SMITOM qui a réalisé un certain nombre d'études et de diagnostic concernant l'UVE de Monthyon. Ces études ont abouti à l'élaboration de 4 scénarios qui ont pris en compte notamment la mise en place de la redevance incitative sur une partie du territoire et l'évolution de la population, en constante augmentation sur le territoire du SMITOM. Un scénario, le scénario B' a retenu l'attention du SMITOM.

Ce scénario B' prévoit une optimisation et une modernisation de l'UVE avec la suppression d'une ligne de four à technologie obsolète et à rentabilité moindre, et son remplacement par une ligne à haut PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur). Ce scénario projette ainsi une augmentation de 24 % de la capacité actuelle de l'UVE.

M. HIRAUX précise que ce projet permettra d'augmenter la production d'électricité passant de 67 000 MWh à 72 400 MWh et qu'il permettra de fournir de la chaleur à des partenaires locaux d'ores et déjà identifiés (Lisaqua, Knauf, RCU de Meaux).

Le chantier est prévu par phases avec des travaux qui permettront d'assurer une continuité du service de traitement et de valorisation des déchets. Aujourd'hui, le coût estimatif des travaux s'élève à 170 Millions d'euros HT.

### Quels sont les enjeux et les retombées du projet de modernisation ?

Mme BRUN explique que ce projet se fera dans l'enveloppe du bâtiment existant, sur un terrain déjà artificialisé. La modernisation de l'UVE permettra à l'installation d'être encore plus performante et vertueuse, et rendra possible l'augmentation de la production d'électricité et la production de chaleur utile.

En termes d'enjeux environnementaux, les effets sur l'environnement seront maîtrisés et réduits au maximum notamment à travers la mise en place de prescriptions environnementales toujours plus ambitieuses et un projet-chantier qui sera conçu suivant la démarche « ERC – Éviter / Réduire / Compenser ». Ce projet aura certes quelques impacts sur le trafic routier, notamment sur la RN 330, mais cet impact sera mesuré puisqu'il s'agit de 14 camions par jour supplémentaires en phase exploitation.

Le projet permettra également d'anticiper les évolutions réglementaires et de maîtriser les coûts sur le long terme par la multiplication des sources de recettes (revente d'électricité, de chaleur, augmentation du tonnage traité et valorisé au sein de l'UVE, ...).

### Quel est le calendrier prévisionnel ?

Mme BRUN informe des grandes étapes qui vont jaloner le projet sur les 5 années à venir : conduite de la concertation préalable facultative durant les 3 prochains mois ; consultation pour le renouvellement de la DSP à compter du mois d'avril 2025 ; 2026-2028 réalisation de l'enquête publique réglementaire et de l'autorisation environnementale en vue d'un démarrage des travaux de l'UVE en 2028. La fin du chantier et la mise en service de l'UVE modernisée sont prévues en 2030.

## TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

**Question 1 : Pourquoi aller chercher des déchets dans d'autres départements sachant que notre département connaît une augmentation sensible de la population ? Cela va également augmenter le trafic routier, surtout que les camions arrivent de loin.**

M. DECUYPERE fait remarquer que les OMr traitées au SMITOM viennent aussi de Coulommiers, dans le 77 et pourtant aussi loin que le sud de l'Aisne. Actuellement, ce sont 1 200 camions par jour qui transitent sur la RN330, mais il consent que le projet va en ajouter 14.

**Question 2 : Le coût des travaux annoncé de 170 M€ HT est important. Qui le financera ? Y aura-t-il un impact financier répercuté sur le particulier ?**

M. HIRAUX rappelle que le SMITOM était dans une situation financière très compliquée il y a quelques années. En 2007, l'endettement du SMITOM était de 45 M€. Les 2 précédents présidents du SMITOM ont travaillé au désendettement du SMITOM et la dette sera totalement résorbée en 2030. La capacité financière alors restaurée permettra de contracter un nouvel emprunt pour financer le projet de modernisation de l'UVE, des subventions qui seront complétées par la DSP et nos partenaires. De plus, avec le renouvellement de la DSP, il est prévu d'augmenter la durée de la concession à 25 ans (contre 20 actuellement) permettant ainsi de lisser l'amortissement. La valorisation énergétique permettra également

de diminuer le coût avec un intéressement sur la vente de l'électricité et sur les ventes futures de chaleur. La valorisation des matières va également permettre de participer au financement du projet de modernisation en travaillant sur des actions de prévention et de sensibilisation pour permettre d'avoir un taux de recyclage le plus élevé possible puisque tout ce qui est valorisé est ensuite vendu. Nous partageons votre inquiétude financière, et c'est pourquoi nous sommes assistés d'un cabinet d'expertise pour nous guider dans nos choix.

M. DECUYPERE précise que la TEOM n'a pas augmenté depuis 1995 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux dont fait partie la commune de Monthyon. Monsieur HIRAUX ajoute que les adhérents du SMITOM ont un vrai « pouvoir » pour inciter la population à la diminution de la production d'OMr.

Madame BRUN souligne que le GAC (Groupement d'Autorités Concédantes) est un montage fiable qui démontre l'envie de bâtir un projet commun. En Ile-de-France, on dénombre 18 UVE et il n'est pas question d'en créer de nouvelle malgré un manque général de capacité de traitement sur la région. Il y a une baisse des OMr avec la collecte des biodéchets en points d'apport volontaires également. Et dans les années à venir, la tarification incitative sera étudiée sur d'autres territoires. Nous avons donc besoin de réfléchir à d'autres échelles. D'où le partenariat avec Valor'Aisne qui participera à hauteur de près de 20 % au financement de l'UVE du SMITOM. Notre démarche collective et notre projet sont d'ailleurs soutenus par la Région Ile-de-France.

M. DELHAYE insiste sur l'importance de mutualiser les équipements. Aujourd'hui, le territoire de Valor'Aisne ne dispose pas d'une telle installation et a recours à l'enfouissement. L'enjeu est de tendre, comme ce qui a été dit précédemment, vers le « 0 enfouissement ». Il confirme que Valor'Aisne va financer une partie du projet de modernisation de l'UVE, qui est et restera un équipement appartenant au SMITOM.

En ce qui concerne les distances parcourues par les camions, il s'avère qu'entre le sud du département de l'Aisne et le SMITOM les distances sont relativement courtes. On comptera 6 à 7 camions par jour pour Valor'Aisne. M. DELHAYE conclut en expliquant que c'est une question de juste dosage à trouver pour optimiser les coûts du service tout en produisant des énergies.

Monsieur HIRAUX souligne que le but n'est pas de surexploiter l'UVE de Monthyon mais bien de la moderniser, l'optimiser et de mutualiser cet équipement avec Valor'Aisne.

**Question 3 : Le fait que l'UVE du SMITOM va traiter les OMr d'un autre département ne risque-t-il pas de faire « tâche d'huile » et que d'autres départements veuillent faire comme Valor'Aisne ?**

M. DELHAYE répond que ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Le bon équilibre a été trouvé entre 2 syndicats publics qui partagent les mêmes valeurs et les mêmes objectifs avec une volonté de consolider cette coopération interdépartementale qui fait sens avec une volonté de rationaliser les coûts. Valor'Aisne développe beaucoup de projets d'économie circulaire sur le département (chaufferie biomasse, chaufferie CSR « Combustibles Solides de Récupération », etc.). En ce qui concerne les OMr, il n'y aura pas de construction d'UVE, le département étant en baisse continue de production de déchets et le PRPGD des Hauts de France ne prévoyant pas non plus la construction d'un tel équipement.

**Question 4 : Avez-vous un plafonnement des tonnages ?**

Mme BARTHE répond qu'à ce jour 148 800 t/an de déchets ménagers et assimilés sont traités au sein de l'UVE. Avec le projet de modernisation, l'UVE pourra en traiter 185 000 t/an.

## Question 5 : Vous avez parlé d'alimenter le RCU de Meaux, mais pourquoi ne pas commencer par les villes de Saint-Soupplets ou Monthyon ?

M. DECUYPERE explique que cela demande un important investissement financier. Or il n'y a pas d'habitats collectifs ni de lotissements à Saint-Soupplets ou à Monthyon qui permettraient un tel projet.

### LES MODALITÉS ET LE PLANNING DE LA CONCERTATION

Mme Julie DUCHER rappelle que la concertation a plusieurs objectifs : informer les citoyens de l'existence même du projet, en faire comprendre les tenants et aboutissants, répondre aux questions et aux préoccupations de la population, et surtout réfléchir avec le SMITOM aux diverses actions que le syndicat peut mener d'une part avec le futur exploitant de l'UVE, d'autre part avec les citoyens.

Mme DUCHER précise qu'il s'agit d'une concertation préalable et facultative organisée à l'initiative du SMITOM. Les modalités de cette concertation ont été esquissées dans la déclaration d'intention déposée en Préfecture en juin 2024, publiée sur le site internet et les réseaux sociaux du SMITOM, et relayée par les communes adhérentes. Certaines associations ont exercé leur droit d'initiative en demandant la présence d'un garant pour suivre la concertation. Au regard des modalités jugées satisfaisantes par la Préfecture, celle-ci n'a pas estimé nécessaire la mobilisation d'un garant. En revanche, elle a appuyé la demande d'organiser une visite de site « grand public » de l'UVE, ce qui a donc été intégré par le SMITOM dans son programme des rencontres.

Mme DUCHER rappelle les temps forts de la concertation qui va s'échelonner jusqu'à début avril :

- une première réunion publique dite de lancement qui a lieu ce soir,
- 3 permanences d'information dès semaine prochaine à Meaux et à Saint-Soupplets qui permettront aux citoyens qui ne se déplacent pas en réunion publique de s'informer et de s'exprimer sur le projet.
- 2 sessions de visite de l'UVE
- 2 ateliers citoyens dont les thématiques ont été suggérées par les antennes régionale et départementale de l'association FNE
  - o L'atelier 1 traitera des conditions de réalisation du projet, des enjeux en termes d'énergie, de performance, d'environnement, de circulation. En résumé de ce qu'implique le projet et de la manière de maîtriser et de gérer ces sujets.
  - o L'atelier 2 proposera de réfléchir à la façon dont on peut davantage impliquer et sensibiliser les citoyens à la question des déchets. Gestion, tri, économie circulaire, prévention seront notamment évoqués.
- 1 réunion publique de restitution pour clôturer ce premier cycle de concertation, l'occasion de faire la synthèse des échanges tenus lors de la concertation et de présenter la façon dont le SMITOM tiendra compte des avis et idées partagés.

Des outils et de la documentation sont d'ores et déjà accessibles au public permettant de s'exprimer librement et spontanément :

- Un email [concertation@smitom-nord77.fr](mailto:concertation@smitom-nord77.fr)
- Une page Internet dédiée avec un registre en ligne : [www.smitom-nord77.fr/concertation](http://www.smitom-nord77.fr/concertation)

- Une plaquette d'information.

Enfin, un bilan de la concertation sera rendu public fin avril.

Les dates des prochaines rencontres sont affichées ([disponibles à ce lien](#)).

Mme DUCHER insiste sur le fait que les citoyens peuvent d'ores et déjà poser toutes leurs questions à l'adresse mail dédiée [concertation@smitom-nord77.fr](mailto:concertation@smitom-nord77.fr).

## TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

Pas de question supplémentaire.

## CONCLUSION

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON remercie les intervenants et les citoyens, rappelle que les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès ce soir aux ateliers et qu'un programme recensant l'ensemble des dates des rencontres est à disposition en salle et sur le site [www.smitom-nord77.fr](http://www.smitom-nord77.fr).

*- Fin de la réunion à 20h15 -*